COMPTE RENDU N° 7/20
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020 A 20H00

Présents : GINDRE D. (Proc.), BUSSIERE P., VACELET J., MIGER G., LANOY P., RICHARD M.C., GIET S., CHEVALIER M., JACOTEY F., VERDENET P., CERIGNAT N., MELET J., PAILLARD A.
Excusées : DRUET M., FRATER (Proc. à GINDRE)
Secrétaire séance : JACOTEY F.
Le compte rendu du conseil municipal du lundi 07 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.
Prochain conseil municipal : lundi 9 novembre 2020

ORDRE DU JOUR

- **I] COMPTES RENDUS DELEGATIONS :**
- Conseil communautaire du 24 septembre 2020 représenté par Monsieur le Maire : Principaux sujets évoqués :
  - Installation des commissions de travail,
  - Attribution du fonds de concours : Columbarium : 7 416.66 € HT subvention : 3708.33 € - Porte salle polyvalente : 4 873 € HT subvention 1 674.63 €. Avec la subvention déjà reçue du camion, la commune aura bénéficié de l'enveloppe annuelle de 10 000 € en 2020.
  - Participation complémentaire du capital de Dole Biogaz : Le conseil communautaire a approuvé la prise de participation complémentaire de 48 800 euros.
  - Adoption du pacte régional pour l'économie de proximité lié aux conséquences de la crise COVID-19.
  - Dénomination de voie en zone d'activités économiques : Question retirée de l'ordre du jour car la commune de Brevans n'avait pas été consultée préalablement.
  - Convention avec le Département pour le financement du giratoire d'Authume : coût du projet 625 000 € dont participation à hauteur de 50% par le département, 25% par le grand dole et 25% par la société APRR.
  - Rapport sur le prix et la qualité du service de la DSP SPANC (assainissement autonome) ;
  - Rapport annuel d'activités de CARPOSTAL (transports) ;
  - Transfert des compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines (Dole a demandé une délégation pour prendre ces compétences) ;
- Rencontre avec le cabinet VERDI sur le schéma directeur d'assainissement : Missionné par le Grand Dole pour toutes les communes, ce cabinet a réalisé l'inventaire des différents réseaux d'assainissement ainsi que les futurs travaux à réaliser (rue de la courbe).
- Commission bois : L'affouage se déroulera dans les parcelles 1, 2, 3 et 13. Inscriptions jusqu'au 31 octobre. Plus de session de lot à un autre foyer.

Délégations représentées par Mme BUSSIERE :

- Grand Dole Habitat : Elections et Conseil d'Administration : Président : Mr Mathieu BERTHAUD. Mme BUSSIERE élue au Conseil d'Administration et référente santé pour la commune de Brevans –Présentation du Parc Immobilier Dolois – Point sur différents travaux – Regroupement IDELIANS – Création de 8 logements à Villette les Dole –
- Espace Santé : Assemblée Générale – Baisse des adhésions pour 2019 – Mr le Président est satisfait de l'activité : achat d'un véhicule, 50 associations partenaires, infos sur les référents santé : Invitation aux nouveaux élus pour rejoindre l'équipe des référents de chaque commune du Grand Dole – les subventions de l'ARS représentent 65 % du budget – les cotisations annuelles sont de 15 à 30 € selon le nombre d'activités pratiquées – Ces activités sont diffusées sur le site Internet de la Mairie ou chacun peut y retrouver son besoin : seniors, enfance, bien être, relaxation , ateliers art thérapie etc…groupes de paroles autour du cancer, Parkinson, surpoids Adulte et enfant – Activités physiques marche et gym – présentation « Théâtre du vécu » qui fait partie des projets 2021 ;
- Sictom : Elections et conseil d'administration : Président : Mr Jean Pascal FICHERE -Vice-Président : 1er VP : Mr Olivier MEUGIN Grand Dole - 2E V.P Mr Antony BOURCET pour Jura Nord – 3e VP Jean THERY pour le Val d'Amour – 4e VP Mr LAGALICE pour la Plaine Jurassienne - Mme BUSSIERE est élue au Bureau du Sictom
- SPA de Dole : Assemblée Générale : Point sur les abandons et adoption de chiens et chats – Charges importantes de vétérinaires et pharmacie qui représentent 70% du budget charges – Recherche des familles d'accueil– Informations sur les stérilisations des chats errants : Convention de partenariat avec les mairies (Aides avec la « Fondation 30 Millions d'Amis » Outre la convention « Fourrière » signée par la Mairie, Mme BUSSIERE est intervenue suite au courrier émanant de la SPA pour une nouvelle demande de subvention (ignorée par Dole) il s'avère que ce courrier provient de Paris et n'a aucun droit sur le secteur -

- Assemblée générale du Syndicat des Eaux du 17 septembre 2020 représentée par Monsieur VERDENET : Installation du comité : Election du Président : M. VIVERGE ; Election de deux vice-présidents : Mrs GOHLKE et HOLTZ ; Election de neuf personnes membres du bureau ; Maintien du montant de l'indemnité existant pour le Président et les vice-présidents.

-

II TAXE D'AMENAGEMENT : Mise à jour de la délibération pour prendre en compte le nouveau PLUi :

Le Maire rappelle que les opérations d'aménagement et les constructions soumises à autorisation d'urbanisme donnent lieu au paiement d'une taxe d'aménagement fixée par le conseil municipal. Vu l'approbation du PLUi en date du 18 décembre 2019 et modifié par délibération complémentaire le 22 juillet 2020, il est nécessaire de mettre à jour les délibérations antérieures en prenant le compte le changement de dénomination des zones du PLUi. Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à compter du 1er janvier 2021 de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 2.5% sur les zones urbanisées du territoire communal, au taux de 4% sur les secteurs des zones à urbaniser 1AUB, au taux de 3% sur les sites correspondants aux zones d'activités économiques (2AUZ, UZf, UZi, UZy, UZz), de maintenir l'exonération en totalité des abris de jardin, pigeonniers, colombiers soumis à déclaration préalable. Délibération votée à l'unanimité

- **III] LICENCE IV : Délibération :**

Avec la fermeture du bowling et la mise en liquidation de la société qui en était propriétaire, la licence IV de Brevans était en sommeil. Rachetant cette liquidation en juillet 2020, M. LEGUYON a proposé de revendre cette licence à la commune (Entre 10000 et 15000 euros...) Auparavant, après avis du conseil municipal le 13 janvier 2020, la commune en avait proposé 500 euros au liquidateur Maître GUIGON. Ce montant ne satisfait pas M. LEGUYON. Le conseil municipal décide de fixer un nouveau prix de vente à 1000 €. Délibération adoptée : Pour : 13 Contre : 1.

- **IV] DENOMINATION DE LA VOIE QUI DESSERT LA METHANISATION**

Suite à une remarque du maire du fait que la commune n'avait pas été consultée, la dénomination de la voie desservant la méthanisation (Proposition Alessandro Volta) a été retirée de l'ordre du jour du conseil communautaire du 24 septembre. Le maire propose la dénomination « Edme Mariotte », physicien et botaniste né à Dijon. Un élu suggère que le nom d'un ancien maire pourrait être envisagé. Le maire pense que cette idée est à retenir mais plus adaptée aux nouvelles rues qui seront créées lors des différentes opérations d'aménagement d'ensemble plutôt qu'une voie desservant une zone d'activités économiques. Le conseil municipal propose donc au Grand Dole de dénommer cette voie « Edme MARIOTTE » ;

- **V] REVISION DES LOYERS :**

N'ayant pas reçu l'indice de référence des loyers du 3ème trimestre 2020, cette question sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux place de la mare : le maire a rencontré la société VOGUENATURE où les structures de jeux ont été achetées. Ces dernières devraient être installées début novembre, la peinture au sol sera faite courant mars 2021, la période actuelle n'étant pas propice.
- Pont des Commards : A la suite de la limitation du tonnage à 3T500 rue des Commards, un arrêté dérogatoire a été pris par le Conseil Départemental autorisant un camion-poubelle du Sictom à procéder à la collecte des bacs comme par le passé.
- Remise en état des chaussées : Des travaux d'entretien vont être réalisés prochainement rue du château d'eau et rue de la Paule.
- Chaudière : la chaudière de la mairie a été remplacée.
- Feux d'alternat pont de la déchèterie : Le maire est toujours en attente d'une réunion avec le département et maintient la pression.
- Réunion avec Monsieur le Maire de DOLE et les services techniques : Le maire de Brevans a demandé que des feux soient installés vers l'arrêt de bus Avenue Eisenhower (entrée du Parc) pour protéger la traversée des piétons et faire ralentir les véhicules. La mairie de Dole a mis en priorité le dossier d'aménagement de l'avenue Eisenhower côté Dole. Le maire de Brevans a proposé, en même temps que cet aménagement, de prévoir un chemin doux pour se rendre aux Epenottes
- Réunion avec M. VOINOT et Mme DELL du Grand Dole : Information sur la mutualisation de moyens tels que remplacement du secrétariat de mairie, groupement de commandes, service juridique. Le maire souligne que le grand dole est soucieux de ses communes et souhaite leur apporter toute l'aide possible.
- Poste entretien des locaux : Mme MASE a quitté son poste au 1er octobre et Mme TEPINIER a pris ses fonctions à cette même date. Le maire souligne sa bonne et rapide adaptation.
- Lotissement du Parc :

  - Elagage : A la suite d'une remarque d'un conseiller, le maire informe que l'élagage de quelques arbres au Parc sera fait dans le cadre de l'entretien annuel car il n'y a pas urgence.
  - A la demande d'un administré se plaignant de la visibilité réduite dans le premier carrefour du Parc, après s'être rendu sur place, le maire estime cette demande non fondée.
  - Panneau affichage : le maire informe qu'un panneau d'affichage est bien installé au Parc derrière le plan du lotissement. Une information sera faite aux riverains qui l'ignorent.

- Problème d'eaux pluviales : Le maire rappelle que pratiquement toutes les maisons du Parc disposent par construction d'une tranchée filtrante individuelle destinée à la collecte des eaux pluviales et que les problèmes surviennent surtout d'un manque d'entretien qui reste bien entendu à la seule charge du propriétaire. Un plan est consultable en mairie.

- Distribution Brevannais : Le maire souhaite remercier les élus qui ont participé à la distribution de ce bulletin de façon à soulager le travail de l'employé pendant l'absence de son collègue. A l'avenir, ce principe pourrait être généralisé.
- Arrêté portant des mesures restrictives face à l'épidémie de COVID-19. Venant de recevoir pendant la séance du conseil un message d'alerte de la préfecture, le maire donne lecture de deux arrêtés préfectoraux concernant les nouvelles restrictions en matière de rassemblement et du port de masque obligatoire dans un périmètre de 50 m des établissements recevant du public (école, collèges, lycées…).
- 11 novembre : La cérémonie sera réduite du fait de la crise sanitaire.
- Biéléthon : M. VERDENET, Président des Bielles brevannaises informe que la tournée habituelle en voiture de collection ne pourra pas avoir lieu mais le club effectuera une collecte au profit de l'AFM. Une urne sera installée dans les mairies où les habitants des communes pourront verser leurs dons.

QUESTIONS POSEES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mme CERIGNAT informe qu'un dépôt sauvage existe à la fin du chemin des bourguignons. Il sera enlevé en fonction de l'emploi du temps de l'employé.
Mme GIET fait remarquer l'existence d'odeurs persistantes à la station de relevage rue de la fontaine du fait de l'absence de filtre. Le maire fera remonter l'information à la SOGEDO.

Séance levée vers 22h15

Le Maire, Denis GINDRE